

Nantes, le 31 mars 2017

La Région Pays de la Loire et Bpifrance s'associent pour créer
Pays de la Loire Accélérateur,
une école des entrepreneurs dédiée
à l'accélération de la croissance des PME

Aux niveaux national et régional, le constat est récurrent : la France souffre d'un déficit d'ETI et de PME de taille moyenne, comparé à d'autres pays comme l'Allemagne (en France, 1% des entreprises ont plus de 50 salariés, contre 3% en Allemagne). A l'occasion de la commission permanente du 31 mars, la Région des Pays de la Loire a donc décidé d'expérimenter, en s'appuyant sur l'expertise de Bpifrance, un nouveau dispositif : Pays de la Loire accélérateur. Un outil qui vise à aider les dirigeants de PME à franchir une nouvelle étape de leur croissance.

« Les PME sont l'ADN de l'économie ligérienne. C'est grâce en effet à son tissu de petites et moyennes entreprises, notamment familiales, que les performances de la région sont reconnues et que son économie a su demeurer compétitive en dépit des crises. Ce nouveau dispositif Pays de la Loire Accélérateur doit leur donner l'impulsion nécessaire pour permettre de franchir une étape supplémentaire, celle de leur développement, et du passage de la PME à l'ETI » a déclaré Bruno Retailleau, Président de la Région des Pays de la Loire.

« Pays de la Loire Accélérateur », un levier de création d'emplois

La Région des Pays de la Loire souhaite **expérimenter avec Bpifrance les modalités d'un accompagnement sélectif, ciblé et personnalisé de chefs d'entreprises à la tête de PME disposant d'un potentiel de croissance, c'est le dispositif « Pays de la Loire Accélérateur »**. Elle sera particulièrement attentive aux effets d'entraînement du dispositif sur la chaîne de valeur et sur l'emploi, et plus globalement sur le renforcement de l'ancrage territorial des entreprises et de leur écosystème (sous-traitance, fournisseurs...). Au regard de l'implantation territoriale de Bpifrance et de son expérience acquise depuis 2014 avec la mise en place des Accélérateurs nationaux PME/ETI, la Région a fait le choix de ce partenariat, afin d'accompagner plus d'entreprises ligériennes dans ce parcours d'excellence et de croissance. En effet, fabriquer des ETI est le principal levier de création de valeur et d'emplois en France : alors qu'elles pèsent près de 5% du total des entreprises, les ETI représentent 24% de l'emploi salarié, 28% du chiffre d'affaires et 23% de la valeur ajoutée produite par les entreprises.

« Pays de la Loire accélérateur », l'esprit de partenariat au service des PME de nos territoires

L'accompagnement « Pays de la Loire accélérateur » ciblera un segment d'entreprises à fort potentiel de croissance (entre 5 et 50M€ de chiffre d'affaires) non couvert par les actions collectives déjà mises en place. Il vise 5 objectifs :

- Révéler les potentiels de croissance de l'entreprise,
- Créer les conditions d'une « émulation » collective,
- Donner de la « valeur » au(x) parcours d'accompagnement,
- Créer un effet d'entraînement sur l'activité et l'emploi,
- Capitaliser l'expérience d'un pair dans le cadre d'un « mentorat ».

La première promotion de cette véritable *école des entrepreneurs* devrait aboutir dès 2017, avec une vingtaine de dirigeants d'entreprises volontaires, propriétaires majoritaires du capital de leur entreprise, et ambitionnant de changer d'échelle. Une seconde promotion suivra en 2018.

« Pays de la Loire accélérateur », un parcours en 3 actions

Trois principales actions constituent le cœur du parcours des entreprises sélectionnées dans l'Accélérateur Pays de la Loire :

- **Le diagnostic 360° de l'entreprise** puis des missions de conseil complémentaires ciblées sur un ou deux leviers de croissance identifiés,
- **La formation** en présentiel et en e-learning avec Bpifrance Université, complétée par des ateliers de travail,
- **L'animation de la communauté** des entreprises membres et leur mise en réseau au sein de la promotion mais aussi de Bpifrance excellence, constitué de plus de 4 000 entreprises au plan national.

Ce club d'entreprises « accélérées » viendra enrichir le vivier d'entreprises accompagnées par Bpifrance dans le cadre de ses Accélérateurs Nationaux.

Ce dispositif pourra être complété, sur la seconde année du parcours par du mentorat destiné à accompagner les dirigeants qui le souhaitent dans la mise en œuvre de leurs plans d'actions. Ce volet fera l'objet d'une négociation à venir avec les réseaux d'entrepreneurs de l'écosystème régional et notamment les CCI des Pays de la Loire au titre de leur expérience dans le cadre de l'Institut du Mentorat Entrepreneurial.

Une attention particulière sera également portée sur le volet international avec la volonté de la Région et de Bpifrance de mobiliser les expertises présentes sur le territoire, soit dans le cadre de missions collectives du type « learning expedition », soit dans le cadre d'un accompagnement personnalisé, à construire en lien avec la CCI Pays de la Loire.

Un dispositif piloté par Bpifrance qui a déjà fait ses preuves

Le bilan de l'Accélérateur PME est très positif pour sa première promotion au niveau national. L'activité d'accompagnement est désormais un métier à part entière de Bpifrance, reposant sur trois piliers : la formation, le conseil et la mise en réseau. L'Accélérateur PME est le pionnier des Accélérateurs de Bpifrance. Un tiers des 60 PME de la première promotion de l'Accélérateur PME sont devenues des ETI à l'issue de cet accompagnement. Les autres entreprises ont installé des trajectoires de croissance significatives. Les entreprises de l'Accélérateur PME de la première promotion ont connu en moyenne une croissance de leur chiffre d'affaires de 22% sur les deux années, avec une augmentation de leur effectif de 20 %. 51% d'entre elles ont amélioré leurs résultats financiers en 2 ans, tandis que 62 % ont fait évoluer leur gouvernance. L'accélération vers l'international est un des piliers majeur de l'accompagnement puisque 85% d'entre elles ont ouvert de nouveaux marchés étrangers.



CONTACTS PRESSE

Région des Pays de la Loire – Séverine Rannou : severine.rannou@paysdelaloire.fr -02 28 20 60 63 – 06 48 28 02 56
BpiFrance - Laure Schlagdenhauffen : laure.schlagdenhauffen@ext-bpifrance.fr – 01 41 79 85 38